



SOMMAIRE

	Page
Point 6 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>suite</i>)	23

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Colombie, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Mexique, Norvège, Portugal, République arabe unie, Roumanie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/3452/Rev.1, E/3466, E/3468, E/3486, E/3522) (*suite*)

1. M. KIMURA (Japon) fait observer que les activités de caractère opérationnel de l'Organisation des Nations Unies revêtant une importance de plus en plus grande, qu'il s'agisse des opérations du Fonds spécial ou de celles qui sont entreprises dans le cadre du programme ordinaire ou du Programme élargi d'assistance technique ou par d'autres moyens, les commissions économiques régionales en sont venues à jouer un rôle plus important encore comme centres de coordination de ces activités.

2. Le Japon, qui est membre de la CEAE¹, attache une importance particulière aux travaux de cette commission qui visent à resserrer les liens entre les pays de la région, tout en favorisant des relations plus étroites avec les pays extérieurs à la région. M. Kimura constate avec satisfaction que, conformément à la

résolution 31 (XVI) de la CEAE¹, l'idée de coopération régionale se traduit concrètement dans les travaux de la Commission, par exemple dans les domaines de la promotion du commerce intrarégional et de la création d'entreprises industrielles communes.

3. La CEPAL a fait des progrès notables pour promouvoir et coordonner les politiques économiques des pays d'Amérique latine, et la façon dont elle organise ses travaux pourrait fort bien servir d'exemple à d'autres commissions économiques régionales, notamment à la CEA.

4. La CEE a accompli des travaux extrêmement utiles en matière de recherche et d'analyse économiques, et les observations et les recommandations contenues au chapitre V de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960* (E/ECE/419), intitulé « L'Europe et les besoins d'échanges des pays peu développés », sont des plus pertinentes et des plus instructives.

5. Devant les bons résultats qui sont à l'actif des commissions économiques régionales, la délégation japonaise continuera à approuver les résolutions recommandant une décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

6. M. AYARI (Observateur de la Tunisie), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que les rapports annuels des commissions économiques régionales fournissent une utile documentation et constituent un indicateur précis de l'état d'avancement des travaux entrepris. La délégation tunisienne porte naturellement un intérêt spécial aux travaux de la CEA. A la lecture du rapport de cette commission (E/3452/Rev.1), il apparaît que le bilan de l'activité de la CEA depuis 1958 n'est pas entièrement satisfaisant. Il semble toutefois que cette insuffisance ne soit pas imputable à la seule CEA, qui est obligée de faire face dans le minimum de temps à de nombreux problèmes, mais qu'une part de responsabilité revienne au secrétariat lui-même. L'aspect le plus grave de cette insuffisance de l'action de la CEA semble résider dans les recherches sur l'industrialisation, condition essentielle de tout développement économique. Les récents travaux du Comité du développement industriel ont amplement montré l'intérêt que les pays industrialisés, les pays sous-développés et le Secrétariat lui-même portent à cette question. Les débats du Comité ont mis en lumière une véritable prise de conscience de la nécessité d'assurer la promotion industrielle du tiers monde. Le Secrétariat a consacré d'importants travaux à la question; on peut

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 2, troisième partie.*

citer notamment un rapport sur les propositions concernant un programme de travail d'une plus vaste portée et à plus long terme dans le domaine de l'industrialisation (E/C.5/1), ainsi que le rapport du Comité consultatif chargé d'examiner le programme de travail dans le domaine de l'industrialisation (E/3213 et Add.1 et 2). Cependant, il apparaît que la participation de la CEPAL, de la CEAE0 et de la CEE aux recherches sur l'industrialisation a été beaucoup plus forte que celle, quasiment inexistante, de la CEA. C'est ainsi que la CEPAL est associée à des travaux de recherche portant sur la programmation du développement industriel et les mesures propres à le favoriser, à des études sur l'acier, l'industrie de la pâte à papier, le ciment, l'industrie des conserves alimentaires, la métallurgie, et la gestion des entreprises industrielles, notamment dans le secteur public. La CEAE0 participe à des projets concernant les industries de la pâte à papier, la technique du fer et de l'acier, l'évolution technique récente dans la construction des machines-outils, les industries chimiques de base et les industries apparentées. Quant à la CEA, son rapport se borne à quelques généralités sur l'industrialisation. Il a été, certes, question d'entreprendre une étude approfondie sur la possibilité de créer une banque africaine de développement, et une étude sur les moyens d'améliorer la commercialisation des produits africains; cependant, l'industrialisation en tant que telle et l'étude de sa conception à l'échelle africaine mériteraient un effort particulier de la part de la CEA. Il serait temps que les programmes de travail de la Commission réservent une plus large place aux recherches sur la question de l'industrialisation en Afrique.

7. M. Ayari met le Conseil en garde contre les initiatives partielles et disjointes, sans coordination et sans objectif à long terme. L'industrialisation de l'Afrique ne peut être conçue sous la forme de quelques grands projets destinés à servir des desseins politiques. Ce serait une erreur que de diviser l'Afrique en autant de régions économiques qu'il y a de nations et de concevoir l'industrialisation de l'Afrique à l'échelle des projets nationaux; ce serait aussi une erreur que de vouloir à tout prix faire coïncider les divers aspects de l'action économique avec des coalitions d'intérêts politiques temporaires et contraires aux intérêts des peuples de l'Afrique. L'action économique conçue à l'échelle africaine doit s'inspirer de la nécessité de rendre leur condition humaine à plus de 200 millions d'habitants. L'accent devra être mis sur la coordination pour éviter qu'un certain nombre de pays agissant indépendamment ne créent un excès de production dans un secteur de l'économie et une pénurie dans d'autres.

8. Des tentatives de planification ont déjà eu lieu en Afrique; elles auraient dû être accompagnées de consultations réciproques. Il faudrait procéder d'abord à la détermination de grands ensembles en Afrique, puis concevoir les plans nationaux de développement en fonction d'une intégration croissante de ces plans de développement. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'organiser immédiatement l'intégration économique africaine ni de préparer un plan de développement généralisé, mais il est indispensable d'éviter le gaspillage d'efforts qu'entraînerait une juxtaposition des plans nationaux.

Le rôle de la CEA devrait être de concevoir un développement viable et rationnel, ainsi que d'évaluer les coûts de production, la rentabilité des projets et la productivité des industries. La conception de l'industrialisation selon un processus progressif d'intégration présente de grands avantages; elle conduira à une politique d'industrialisation plus saine à l'échelon national, et elle introduira dans les rapports de l'Afrique avec les pays industrialisés un appréciable élément d'équilibre. Pour faciliter la tâche de la CEA, il conviendrait de créer un certain nombre de centres de recherche économique dépendant étroitement de cette commission. Ces centres devront avoir pour tâche de dresser l'inventaire des ressources financières et humaines et des possibilités industrielles des pays d'Afrique; ils détermineront les ensembles à promouvoir sur la base de critères exclusivement économiques. Ils collaboreront avec les organismes des Nations Unies déjà existants et avec les instituts nationaux de recherche, et ils procéderont à des consultations régulières dans le cadre de la CEA.

9. M. Ayari insiste aussi sur la nécessité de décentraliser les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et de renforcer la CEA. Il rappelle que la délégation tunisienne a fermement appuyé la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale relative aux mesures à prendre pour appliquer la résolution 793 (XXX) du Conseil économique et social relative à la décentralisation des activités et opérations. Cette décentralisation permettra aux commissions économiques régionales de concevoir des programmes de travail appropriés à leur mission et aux besoins des pays de leur ressort.

10. M^{lle} SALT (Royaume-Uni) tient à insister une fois de plus sur les avantages réciproques que présentent une coopération et des échanges étroits et concrets entre le Siège, le Conseil et l'Assemblée générale, d'une part, et les commissions et secrétariats régionaux, de l'autre. Les organes du Siège sont les centres administratifs et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et ils peuvent tirer parti de l'ensemble de l'expérience et des ressources de tous les Etats Membres, y compris ceux qui ne sont membres d'aucune commission économique régionale. Les organismes régionaux, pour leur part, ont une connaissance et une expérience des divers pays et continents qui, si efficace que soit leur façon d'en rendre compte, ne peuvent jamais être communiquées totalement à ceux qui travaillent au Siège. La tête dépend des membres et inversement, et c'est la mobilisation efficace des principales ressources de chacun au profit de tous qui constitue l'objet véritable de la décentralisation.

11. Il y a peut-être du vrai dans la critique qu'on formule parfois en disant que le Conseil et l'Assemblée générale courent de temps à autre le risque de survoler de trop haut ou de dépasser trop rapidement les dures réalités du concret, allant parfois jusqu'à se couper complètement de ces réalités. Chaque fois que tel est le cas, les commissions économiques régionales peuvent mettre, et elles l'ont du reste fait, un frein salutaire à ce qui pourrait devenir un attachement excessif à une perfection théorique ou inaccessible. En revanche,

l'inverse est parfois vrai aussi. Les commissions économiques régionales se sont de temps à autre beaucoup trop préoccupées de détails et se sont laissées absorber par des questions d'intérêt trop local, négligeant les changements qui se produisaient ailleurs dans le monde et les répercussions que leurs propres initiatives pouvaient avoir sur autrui. Il est donc indispensable que les débats du Conseil et de l'Assemblée générale soient éclairés par les rapports, oraux et écrits, des commissions économiques régionales, et que, de leur côté, les commissions examinent, lors de leurs propres sessions plénières, les résolutions et les décisions du Conseil et de l'Assemblée qui les intéressent directement.

12. Non seulement il y a des différences entre les commissions économiques régionales et le Siège, mais il y a aussi des différences radicales d'une commission à l'autre. On en voit un exemple frappant dans la diversité des mesures prises par chacune des quatre commissions régionales en application de la résolution 793 (XXX) du Conseil et de la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale concernant la décentralisation. C'est une bonne chose qu'il en soit ainsi. Les problèmes d'administration de l'Organisation des Nations Unies en Amérique latine sont manifestement différents de ceux qui se posent en Afrique ou en Europe, ou bien encore en Asie et en Extrême-Orient; et il n'y a pas intérêt à imposer ni aux diverses régions ni au Siège un système arbitraire qui fixerait d'avance les responsabilités pour la solution de tel ou tel problème administratif. Le Conseil doit reconnaître que le seul principe fondamental à faire prévaloir dans les relations entre les diverses régions et le Siège est le suivant: il faut utiliser les ressources et les rouages des Nations Unies pour le plus grand avantage des bénéficiaires. Un critère utile consisterait à se demander si un champ d'activité envisagé a un intérêt purement régional ou un intérêt plus large, voire mondial.

13. En ce qui concerne la composition des commissions, la représentante du Royaume-Uni est heureuse de noter que la CEA a approuvé à l'unanimité l'admission comme membres associés du Bassoutoland, du Betchouanaland, du Souaziland et de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, c'est-à-dire de quatre territoires dont le Royaume-Uni assure les relations internationales, ce qui a permis au Gouvernement du Royaume-Uni de donner suite à la demande de la CEA tendant à ce que tous les territoires non autonomes du continent africain participent aux travaux de la Commission.

14. La délégation du Royaume-Uni constate également avec satisfaction que, depuis la deuxième session de la CEA, la Nigéria, qui était membre associé, est devenue membre, et que le Sierra Leone, désormais Etat indépendant, remplit lui aussi les conditions voulues pour devenir membre. M^{lle} Salt espère qu'après son admission à l'Organisation des Nations Unies, le Sierra Leone participera en qualité de membre aux travaux de la prochaine session de la CEA, dont il est

membre associé depuis la création de la Commission, et qu'il en sera de même du Tanganyika en 1962.

15. M^{lle} Salt tient à remercier la CEPAL d'avoir admis le Honduras britannique en tant que membre associé, et espère que, dans moins d'un an, la Fédération des Indes occidentales, qui est à l'heure actuelle membre associé de la CEPAL, pourra, une fois devenue Etat indépendant et souverain, acquérir la qualité de membre.

16. Le Gouvernement du Royaume-Uni appuiera tous les projets de résolutions dont le Conseil est saisi par les quatre commissions. Cependant, M^{lle} Salt propose de modifier comme suit le paragraphe 2 du dispositif de la première partie du projet de résolution soumis par la CEA à l'intention du Conseil (E/3452/Rev.1, quatrième partie): « *Prend acte des recommandations et des résolutions de la Commission et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité...* ». En effet, pour permettre à l'Assemblée générale d'étudier et d'approuver les demandes de crédits nécessaires, le Conseil a l'habitude d'approuver le programme de travail et l'ordre de priorité adoptés par les commissions; mais il n'a pas l'habitude d'approuver les recommandations et les résolutions des commissions elles-mêmes, puisqu'il s'agit de questions internes pour lesquelles les commissions ont toute liberté d'agir conformément aux vœux de leurs membres. L'amendement proposé rendrait le projet de résolution de la CEA conforme à ceux que les autres commissions soumettent au Conseil à sa présente session.

17. M. LESETCHKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) se déclare satisfait des rapports des quatre commissions économiques régionales et des intéressants exposés faits par les secrétaires exécutifs de ces commissions à la 1153^e séance. L'un des problèmes que soulèvent ces rapports est la difficulté que les pays sous-développés éprouvent à exporter leurs produits à des prix stables et équitables et en quantités suffisantes, en raison de la récession dans les pays capitalistes. Certains des membres de la CEA ont de bonnes raisons de demander si leurs pays sont bien des Etats souverains ou s'ils ne sont pas plutôt de simples appendices du capitalisme monopoliste mondial. L'Organisation des Nations Unies doit apporter une réponse, et celle-ci doit se traduire par des mesures concrètes. Le meilleur moyen d'assurer le progrès économique des pays sous-développés est de les aider à mettre en valeur leurs propres ressources. On a émis l'idée qu'un corps de volontaires pourrait jouer un rôle utile dans ce domaine, mais de telles fantaisies ne sauraient remplacer l'aide véritable dont ces pays ont besoin. Le rapport de la CEA montre que celle-ci se préoccupe de plus en plus des problèmes économiques complexes qui se posent aux pays d'Afrique.

18. Chaque région a des problèmes qui lui sont propres, ce qui fait que chacune des commissions économiques régionales a pris une personnalité distincte et mis au point des méthodes originales. A la CEE, l'accent est mis surtout sur la coopération économique et technique et sur l'échange d'expérience dans de nombreux domaines, sur le développement du commerce intra-européen et interrégional et sur l'étude de sujets essentiels comme

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 10, troisième partie, résolution 5 (II)*.

l'automation et la productivité de la main-d'œuvre. Pour sa part, la CEAEO s'occupe surtout de l'étude des problèmes du développement économique et de la planification de ce développement, de la conservation et de la mise en valeur des ressources naturelles, des projets régionaux d'assistance technique et de la stabilisation des prix des produits de base.

19. La délégation soviétique approuve dans l'ensemble les travaux des commissions économiques régionales durant la période considérée. Mais, se fondant sur l'expérience qu'elle a acquise en participant aux travaux de la CEE et de la CEAEO, elle estime que les commissions continuent à ne pas utiliser aussi complètement qu'elles le pourraient les possibilités qui s'offrent à elles de développer la coopération économique, commerciale et technique et les échanges d'expérience à l'échelon régional, et surtout d'élargir leur rôle dans le domaine de l'assistance technique aux pays sous-développés.

20. La délégation soviétique attache une importance particulière à la résolution 793 (XXX) du Conseil et à la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale concernant la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales. Si on donnait pleinement effet à ces résolutions, on contribuerait à améliorer, à étendre et à intensifier les travaux des commissions économiques régionales, qui seraient alors mieux à même d'aider les pays sous-développés à résoudre des problèmes importants, tels que la formation de cadres nationaux, la prospection et l'exploitation des ressources naturelles, la création et le développement d'industries nationales, et l'expansion de la coopération commerciale et économique. La nécessité de cette action apparaît particulièrement dans le rapport de la CEAEO. Les commissions économiques régionales doivent aussi

jouer un rôle accru dans les programmes d'assistance technique.

21. La délégation soviétique appelle particulièrement l'attention du Conseil sur le fait que, si l'on veut véritablement décentraliser les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et accroître le rôle des commissions économiques régionales, il faudra augmenter le personnel de ces commissions, fût-ce aux dépens du Siège. Il faudra achever à très bref délai le transfert de postes supplémentaires aux secrétariats des commissions.

22. En ce qui concerne le rapport de la CEE, la résolution 1 (XVI) (E/3468, troisième partie) revêt une importance particulière, les membres de la Commission s'étant déclarés prêts à faciliter par tous les moyens la préparation de l'étude sur les conséquences économiques et sociales du désarmement qui doit être entreprise aux termes de la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale. Etant donné l'importance capitale de cette question, toutes les commissions économiques régionales devraient l'examiner et aider le Secrétariat des Nations Unies à préparer l'étude demandée par l'Assemblée générale.

23. Enfin, il est très regrettable que tous les pays des diverses régions ne soient pas représentés au sein des commissions économiques régionales. La République démocratique allemande n'est pas membre de la CEE et la République populaire de Chine n'occupe pas la place qui lui revient à la CEAEO, dont sont également exclues la République démocratique du Viet-Nam, la République populaire démocratique de Corée et la République populaire de Mongolie.

La séance est levée à 16 h. 45.